

## ARRETE MUNICIPAL

**OBJET** : Règlementation temporaire de la circulation, chemin des Poches à Péronnas

- Le Maire de la Ville de PERONNAS.
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R.411-8 et R.411-25.
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213.4 et L.2213-5
- VU le Code Pénal, notamment son Article et R.610-5.
- VU la Loi 82-213 du 2 MARS 1982, modifiée par la Loi 82-623 du 22 JUILLET 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.
- VU l'Arrêté Interministériel en date du 24 NOVEMBRE 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes.
- VU la demande de l'Entreprise GENESIUS et de ses sous-traitants.
- CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation en vue de remplacement de poteaux pour la fibre optique, chemin des Poches,

## ARRETE

**ARTICLE 1** / Durant les travaux décrits ci-dessus :

- La circulation sera alternée, signalée manuellement
- Le stationnement sera interdit aux véhicules légers ainsi qu'aux poids lourds

**ARTICLE 2** / Cette réglementation sera applicable à compter du 29 janvier 2024 et pour une durée de 45 jours.

A charge pour l'entreprise d'assurer la mise en place de la signalisation.

**ARTICLE 3** / Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Les accès aux propriétés riveraines seront maintenus.

**ARTICLE 4** / Le présent arrêté sera publié et affiché selon la loi.

**ARTICLE 5** / Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LYON, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

**ARTICLE 6** / Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

- ° Entreprise GENESIUS – Mr Ivaylo NIKOLOV – 6 rue Crondsadt – 06000 NICE
- ° Mme Lydie LOEILLET Directrice des services techniques de la ville de Péronnas.
- ° Monsieur Guillaume BERNARD-Chef d'équipe voirie espace vert de la Ville de Péronnas.
- ° Gestion des déchets GBA- Mr GABRILLARGUES Vincent
- ° Transport public de voyageurs Keolis- Mme MARECHAL Valérie
- ° Pompiers CIS Seillon – ZAC de Monternoz – 01960 PERONNAS
- ° Police Municipale de PERONNAS.

Chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent Arrêté.

Fait à Péronnas, le 23 janvier 2024.

Le Maire,

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Péronnas. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PERONNAS' at the top and '(AIN)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff. A large, handwritten signature in black ink is written over the stamp.